

VILLE DE NEUILLY SUR MARNE
CONSEIL MUNICIPAL

EXTRAITS DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 04 MARS 2020

Rapport sur les orientations budgétaires

Les élus prennent acte du rapport annuel 2019 sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

Les élus débattent et approuvent, par 32 voix POUR (Le Groupe majoritaire des socialistes et des républicains – La Gauche rassemblée), 2 CONTRE (Pour Neuilly, Notre Ville) et 2 ABSTENTIONS (Mmes AMOZIGH – AMAR) les **orientations budgétaires de la commune pour l'année 2020**.

Au plan national, la mesure phare de 2020 réside dans les modalités de disparition et de compensation de la Taxe d'Habitation (TH). L'article 16 de la loi de finances pour 2020 prévoit la suppression totale et définitive de la TH sur les résidences principales d'ici 2021

L'encours de la dette de la commune s'élève au 31 décembre 2019 à 3,4 M€ soit environ 98€/habitant et une capacité de désendettement de 1,3 ans.

Parmi les 14 communes de Grand Paris Grand Est, Neuilly-sur-Marne est la 7^{ème} ville la moins endettée. Et compte tenu la trésorerie, la ville de Neuilly-sur-Marne n'est pas du tout endettée.

L'équilibre budgétaire envisagé s'établit à 58,76M€ pour la section de fonctionnement et 44M€ en investissement.

Par 34 voix POUR (Le Groupe majoritaire des socialistes et des républicains – La Gauche rassemblée - Mmes AMOZIGH – AMAR) et 2 CONTRE (Pour Neuilly, Notre Ville), le conseil municipal accorde sa garantie d'emprunts à la SEMINOC pour :

- acquisition de 8 logements et d'une vingtaine de places de stationnement rue d'Artois. Un contingent de 20% sera attribué à la ville, soit 2 logements,
- construction de 15 logements et 15 places de stationnement boulevard du Maréchal Foch. Un contingent de 20% pour la municipalité, soit 3 logements.

Par 34 voix POUR (Le Groupe majoritaire des socialistes et des républicains - La Gauche rassemblée - Mmes AMOZIGH - AMAR) et 2 CONTRE (Pour Neuilly, Notre Ville), l'assemblée accorde sa garantie d'emprunts à la CDC Habitat Social concernant l'acquisition de 76 logements familiaux en vente en état futur d'achèvement situés dans la ZAC Maison-Blanche. En contrepartie, un contingent de 20% sera attribué à la commune, soit 16 logements.

Monsieur le Maire est autorisé à l'unanimité, à signer différents actes :

- convention d'objectifs et de financement 2018-2022 avec la Caisse d'Allocations Familiales relative à l'accueil des enfants en situation de handicap pour une aide accordée de 30 000 € par an,
- convention de partenariat avec l'association « Un jardin sur l'île » pour la création d'un jardin partagé sur la Haute-Ile,
- avenant n°1 à la convention avec le CCAS concernant la gestion du centre social Louise Michel,
- bulletin d'adhésion à l'Association des Bibliothécaires de France pour l'année 2020, pour une cotisation annuelle de 260 €.
- convention partenariale avec le CIG pour la mise en place de la période préparatoire de reclassement concernant les agents de la collectivité.

A l'unanimité, les élus autorisent les opérations foncières suivantes :

- acquisition d'une emprise de terrain situé 202 avenue Jean Jaurès au prix de 3 340 000 € pour la construction d'un lycée et d'un équipement sportif,
- vente de deux lots de la cité artisanale situé rue Raymond Poincaré:
 - lot n°2 pour un montant de 504 020 €
 - lot n°10 pour un montant de 311 000 €
- vente du terrain sis chemin du Prince, entre les parcelles AB 27 et AB 447 au prix de 8 000 €,
- acquisition de la parcelle AL 273 sans prix en tant que délaissés de l'opération Stade Fauvettes.

L'exemplaire du compte rendu du Conseil Municipal est affiché sur les panneaux administratifs de l'Hôtel de Ville et publié sur le site internet de la ville.

Les habitants qui le souhaitent, peuvent consulter en mairie le compte rendu intégral, ou en demander une copie ou un extrait, par courrier, à M. le Maire.

Le Maire,
Signé : Jacques MAHEAS